

## Attestation d'adhésion, de déclaration et de paiement

**ecosystem**, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre de la réglementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)\* et sur les déchets diffus spécifiques (DDS)\*\*,

atteste que depuis le 30.08.2011,  
la société **NOVAR FRANCE**, SIREN 428737605,  
sise 8 PLACE DE L'EUROPE  
38074 SAINT QUENTIN FALLAVIER

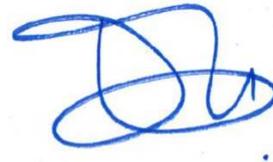
- est adhérente d'**ecosystem** sous le N° de compte 1050983, en qualité de Producteur de :  
**EEE ménagers**, sous le N° de contrat [sans objet]  
**Lampes**, sous le N° de contrat [sans objet]  
▶ **EEE professionnels**, sous le N° de contrat 45002569, pour les catégories d'équipements suivantes :

- ▶ Catégorie 1 Gros équipements professionnels
  - ▶ Catégorie 2 Petits équipements professionnels
  - ▶ Catégorie 5 Matériels d'éclairage professionnels
  - ▶ Catégorie 6 Outils électriques et électroniques professionnels
  - ▶ Catégorie 8 Dispositifs médicaux professionnels
  - ▶ Catégorie 9 Instruments de surveillance et contrôle professionnels
  - ▶ Catégorie 10 Distributeurs automatiques professionnels
  - ▶ Catégorie 12 Appareillage professionnel d'installation pour le réseau d'énergie électrique basse tension et le réseau de communication
  - ▶ Catégorie 13 Equipements de production, de stockage et de conversion d'énergie professionnels
- Petits appareils extincteurs**, sous le N° de contrat [sans objet] ;

- a transmis l'ensemble de ses déclarations de mises sur le marché ;  
- a procédé au versement des contributions correspondantes.

Dans le cadre de son adhésion, la société participe, au prorata des mises sur le marché des équipements précisés ci-dessus qu'elle déclare à **ecosystem**, au financement de l'enlèvement et du traitement des DEEE ménagers, des Lampes, des DEEE professionnels et/ou des Petits appareils extincteurs collectés séparément sur le territoire national (France métropolitaine + DROM/COM concernés).

Fait à Courbevoie, le 10/06/2021



**Madame Nathalie YSERD**  
Directrice Générale

\* articles R543-172 à R543-206-4 du Code de l'environnement

\*\* articles R543-228 à R543-239 du Code de l'environnement